



Commune de Vuisternens-devant-Romont

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 9 décembre 2024, 20h00 Salle communale, La Joux

Présidence :	M. Jacques Dumas, Syndic
Citoyennes et citoyens actifs :	1791 convoqués par voie de « tout-ménage »
Citoyennes et citoyens présents :	98 (5.47 %) y compris les membres du Conseil communal
Scrutateurs nommés :	Mme Jocelyne Dupraz pour les 1 ^{ère} et 2 ^{ème} rangées côté café Mme Isabelle Bossel pour les 3 ^{ème} et 4 ^{ème} rangées ainsi que la table du Conseil communal
Citoyennes et citoyens excusés :	Mme Séverine Deillon Dr Brigitte Butty Mme et M. Julie et Eric Monney M. Frédéric Rey M. Jean-Marc Felden
Tractanda :	Selon convocation du 19 novembre 2024

M. le Syndic Jacques Dumas débute l'assemblée et adresse ses salutations aux citoyennes et citoyens présents. Il salue particulièrement tous les jeunes ayant obtenu leur majorité et les nouveaux citoyens arrivés dans la commune et leur souhaite la bienvenue en qualité de citoyennes et citoyens actifs.

La traditionnelle verrée qui clôturera cette assemblée permettra de poursuivre et partager les échanges dans un cadre convivial.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et que le compte-rendu des délibérations soit le plus fidèle possible, l'assemblée est enregistrée.

Cette assemblée a été convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes et en préambule, M. le Syndic demande si les citoyennes et citoyens ont des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour. Cela n'étant pas le cas, l'assemblée communale est officiellement ouverte, il est 20h06.

M. le Syndic demande aux personnes qui désirent intervenir d'attendre qu'un micro leur soit apporté et de se présenter par leur nom et prénom.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 mai 2024

1.1 Approbation

Le procès-verbal était à disposition à l'administration communale et sur le site internet de la commune pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu. M. le Syndic demande si des remarques ou des observations sont formulées.

- M. Andreas Morf a une remarque quant à sa prise de parole dans le dernier point des divers. Le procès-verbal ne reflète pas ses dires. Il est écrit que les états membres tentent de s'attribuer un maximum de compétences alors que c'est justement l'inverse, c'est l'Organisation mondiale de la santé qui tente de s'attribuer les compétences des états membres. Elle essaie de fidéliser les états membres de l'OMS pour adhérer au fait suivant : si le chef de cette organisation déclare une pandémie, tous les états sont contraints d'exécuter la décision de l'OMS. Lors de la dernière pandémie, chaque état a décidé de la gestion de crise et l'OMS désire la gérer pour tous à l'avenir. Il faut contrer cette démarche et il invite la population à se renseigner à ce sujet. En finalité, la correction à apporter au procès-verbal est que l'OMS aimerait s'attribuer tous les droits et non les états membres. Ces derniers doivent conserver un maximum de leurs compétences.

Aucune autre remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal à main levée.

Vote : Le procès-verbal de l'assemblée du 6 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

M. le Syndic remercie la secrétaire communale pour la rédaction du procès-verbal.

2. Budgets 2025

M. le Syndic annonce que les budgets 2025 ont été communiqués dans le bulletin communal et sur le site internet de la commune. Il passe la parole à Mme Joëlle Beaud, responsable du dicastère des finances, pour une présentation des différents chapitres. Des questions pourront être posées au fur et à mesure.

2.1 Présentation du budget de résultats

Le budget de résultats 2025 prévoit des charges pour un montant de Fr. 12'674'610.- et des produits d'un montant de Fr. 11'824'860.-, soit un excédent de charges de Fr. 849'750.- y compris l'apport de la réserve de revalorisation.

Un comparatif des charges entre le budget 2024 et le budget 2025 est présenté. Selon le résultat annoncé ce soir, il n'y aura pas d'augmentation d'un palier pour le personnel fixe mensuel mais uniquement l'adaptation à l'échelle de traitements 2024.

Les charges d'électricité, eau et mazout sont en légère baisse de manière globale par rapport au budget 2024.

0 Administration générale :

Les charges sont identiques au budget 2024.

- 0120.3000.00 – 0220.3000.00 – Traitement et vacations du Conseil communal : pour une meilleure compréhension, un montant de Fr. 5'000.- a été transféré de 0220 à 0120 pour les vacations sans dicastère précis.
- 0220.3158.00 – Contrat de maintenance informatique, licences et charges : une mise à jour du logiciel du site internet est prévue et l'augmentation de certains tarifs de l'ERP ont été annoncés.

1 Ordre et sécurité publics, défense

Un point est soulevé :

- 1400.3132.00 – Honoraires de juristes : une diminution de Fr. 6'000.- est constatée, il s'agit des conseils pris dans les dossiers de l'éolien et des parchets communaux.

2 Formation :

Une augmentation de 3% est prévue. Elle s'explique en raison de la participation au COG de Fr. 145'100.- car les travaux étant terminés, l'amortissement a débuté.

- 2120.3171.01 – Excursions et autres activités et 2120.4260.00 – Participations des parents, dons, sport facultatif : les comptes reviennent à la normale après l'organisation du projet pédagogique Gommette et Gabatcho.
- 2170.3000.00 – Vacation des membres du conseil des parents : des heures sont prévues en vue du projet scolaire école/halle de gym.
- 2195.3130.00 – Transports scolaires : une adaptation a été faite selon les comptes.
- 2180.3010.00 – Salaires du personnel AES et auxiliaires : le montant est augmenté en raison de l'ouverture de l'AES-Vacances.
- 2180.4260 – AES : des augmentations sont prévues en raison de l'augmentation de la fréquence et également en raison de l'ouverture de l'AES-Vacances, à raison de quatre semaines d'ouverture par année. Ce dernier répond à une demande et accueille également des enfants des communes environnantes. Un point sera fait dans deux ans.

3 Culture, sports et loisirs :

Différents mouvements sont présentés :

- 3290.3636.00 – Soutien aux sociétés locales : une diminution des montants à attribuer spontanément est prévue.
- 3410.3000.00 – Vacations des membres du Conseil communal : des heures sont prévues en raison du projet scolaire.
- 3420.3636.02 – Participation communale en faveur des aînés : une légère diminution s'explique car d'autres projets sont en cours au niveau glânois notamment avec le concept Senior+.

4 Santé :

L'augmentation constatée est principalement due aux charges liées du RSG en raison du début de l'amortissement du home de Siviriez.

5 Prévoyance sociale :

Plusieurs augmentations sont constatées :

- 5359.3612.01 – Participation RSG Senior + : l'augmentation est due en raison des charges liées.
- 5451.3636.00 – Subventions aux crèches et garderies : une augmentation des places subventionnées en crèches est constatée (ouverture de places supplémentaires). Le subventionnement des places est désormais plafonné.
- 5720.3611.00 – Participation LASoc aide matérielle et aide MIS : ce poste fluctue beaucoup. Le budget 2024 avait été repris du budget 2023, faute d'information.

6 Trafic et télécommunications :

Différents détails sont donnés :

- 6150.3111.00 – Achat machines, appareils, outils : une poursuite de la mise à niveau des gros outils est prévue.
- 6150.3141.00 – Entretien des routes et éclairages : le montant avait été prévu à la baisse mais une réfection de la Route du Maupas, en direction du Crêt sera effectuée et un montant de Fr. 60'000.- est prévu dans le compte de fonctionnement.
- 6150.3141.01 – Service hivernal par des tiers : une diminution est estimée en raison de la reprise de la Route de Villariaz par le canton.
- 6190 – Edilité et comptes qui en découlent : la création d'un sous-dicastère édilité a été faite afin de comptabiliser le loyer et les charges du local ainsi que les petits matériaux ou outils achetés pour tous les dicastères. Les montants mis au budget ont été déduits du compte 6150 Routes communales.
- 6290.3190.00 – Vente cartes journalières CFF : une augmentation est prévue car le nouveau système fonctionne bien et il ne représente pas une charge supplémentaire car la commune paie les cartes vendues.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

Des éléments sont expliqués :

- 7201.3143.00 – Entretien infrastructures eaux usées : peu d'entretien sont planifiés.
- 7201.3300.32 – 7201.3940.00 – Honoraires des urbanistes : deux comptes ont été créés pour mieux gérer l'équilibre des comptes de réserve.
- 7410.3142.00 – Entretien des ruisseaux : un entretien urgent du ruisseau des Nillettes à Villariaz est nécessaire et est estimé à Fr. 35'000.- sans compter la subvention du Canton qui sera à recevoir.
- 7610 – Protection du climat : des comptes ont été créés en raison de diverses actions menées dans ce domaine (le Plan climat cantonal dont la commune fait partie des communes pilotes).
- 7710.3010.00 – Salaires du personnel communal : Deux personnes ont été engagées pour l'entretien des trois cimetières en lieu et place d'une seule.
- 7900.3132.00 – Honoraires des urbanistes : la modification du RCU se poursuit.

8 Economie publique :

L'unique modification s'explique par l'augmentation des charges liées pour la participation au tourisme.

9 Finances et impôts :

Le montant des rentrées fiscales a été calculé selon les statistiques fiscales 2022 du Canton ainsi que selon la vision des deux dernières années. Le montant reste stable.

Mme Joëlle Beaud termine sa présentation en indiquant que depuis quatre ans, le Conseil communal concentre ses efforts sur la maîtrise du budget de résultats et il a réussi à en stabiliser les coûts.

Grâce à des mesures d'optimisation et une gestion rigoureuse des dépenses courantes, les objectifs de réduction des coûts internes sont au plus près de la réalité. Cela démontre un engagement fort en faveur de l'optimisation de l'utilisation des ressources. Pour preuve, le budget 2025 faisant abstraction de l'augmentation des charges liées est quasiment le même que pour les années 2022, 2023 et 2024.

Toutefois, il est essentiel de souligner que, malgré ces efforts, nous faisons face à une hausse continue et significative des charges qui nous sont imposées par le canton et cette année particulièrement par le district.

Ces charges échappent en grande partie au contrôle du Conseil communal, bien que des conseillers soient présents dans les différents comités. Il est important de rappeler que la plupart de ces charges

sont des obligations communales, mais qu'une commune seule ne peut pas gérer. D'où le regroupement des communes en associations.

Ces dépenses, obligatoires et indispensables pour répondre aux besoins de la population (comme le vieillissement, les soins à domicile ou encore les écoles), pèsent de plus en plus sur nos finances.

Cette année les délégués de la commune, ainsi que des communes voisines, ont fait part de leur mécontentement par rapport à ces hausses sans fin, en demandant qu'à l'avenir un frein aux dépenses et investissements soit mis en place.

Bien que nous parvenions à maîtriser le budget interne, les augmentations des charges liées annulent en grande partie les bénéfices de nos efforts. Cette situation compromet non seulement l'équilibre budgétaire global, mais également la qualité des services offerts à la population. Le Conseil communal doit trouver des stratégies pour préserver ses finances.

Des discussions ont eu lieu autour de la table du conseil lors de l'établissement du budget 2025, afin de savoir quels étaient les moyens à disposition pour augmenter les rentrées. Les principales actions retenues étaient : une augmentation du coefficient d'impôts et/ou l'augmentation de la contribution immobilière.

Une augmentation d'impôt peut être envisagée comme solution, mais elle doit être soigneusement justifiée et pour le Conseil communal, elle ne l'est pas pour 2025, aucun projet concret n'étant soumis à votation ce soir.

En revanche selon la planification financière qui sera présentée en suite d'assemblée, une augmentation du coefficient d'impôt est prévue en 2026.

Le capital propre étant de Fr. 5'620'882.51 au 31 décembre 2023, le déficit présenté ce soir est couvert et répond aux exigences légales.

Au vu des explications données, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter le budget 2025 tel que présenté.

- Mme Nathalie Wicht souhaiterait savoir à titre informatif si, au niveau de l'évacuation des eaux, la commune est totalement raccordée en système séparatif. La question est en lien avec le fait que peu de travaux sont prévus.
M. Thomas Oberson répond que oui, à l'exception de La Neirigue et du secteur des Tourbières à Sommentier.
Mme Nathalie Wicht demande si la commune aura des contraintes ou obligations à l'avenir.
M. Thomas Oberson répond qu'il n'en a pas connaissance à ce jour.

2.2 Présentation du budget des investissements

2.2.1 Crédit d'étude pour le projet d'infrastructures scolaires

La parole est donnée à M. Gilles Audergon, responsable du dicastère des bâtiments.

Il explique que le projet prévoit le remplacement du système de production de chaleur (halle de gym et école), l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment de la halle de gym, l'agrandissement de l'AES et l'intégration de l'école maternelle.

L'assemblée communale de décembre 2021, sur proposition du Conseil communal, a décidé de ne pas aller plus loin dans le projet de halle double « Le bois des Lucioles ». Dès lors, le Conseil communal a entrepris les démarches avec l'architecte lauréat du concours d'architecture pour clore ce dossier. Par la suite, les représentantes de l'AES ainsi que des écoles primaires et maternelle ont été rencontrées

dans le cadre d'une étude de faisabilité sommaire. Un rapport sur l'état actuel du chauffage et des possibilités de remplacement du producteur de chaleur a également été établi. Finalement, pour aller plus loin dans ce projet qui répond aux tâches communales régaliennes, un crédit d'étude est nécessaire.

Actuellement la production de chaleur pour la halle de gym et l'école (chauffage + eau) est fournie par une chaudière à mazout. La consommation moyenne est de 28'000 litres par année. Cette chaudière est d'origine de la construction de la halle en 1991. Son surdimensionnement de l'époque a permis d'y raccorder la nouvelle école dès 2005. La citerne qui devra être évacuée se trouve sous la place en pavés devant le hall d'entrée. Le remplacement de ce producteur de chaleur doit se faire par une énergie renouvelable selon le devoir légal d'exemplarité des institutions publiques. Il implique obligatoirement d'assainir l'enveloppe thermique du bâtiment de la halle de gym qui est très peu isolée. L'intégration de panneaux photovoltaïques en toiture est également envisagée.

Le Conseil communal propose de saisir l'opportunité de ces travaux qui devront de toute manière être effectués dans un futur proche pour réorganiser une partie du site scolaire afin de permettre à notre commune d'assumer ces tâches pour les années futures.

Le réfectoire de l'accueil extrascolaire est devenu trop petit pour répondre à la demande toujours croissante. Une dérogation a dû être demandée dès cette année 2024. Une salle AES aux dimensions suffisamment grandes pour répondre aux besoins de la commune serait intégrée dans l'agrandissement. La classe utilisée actuellement pour l'accueil extrascolaire serait ainsi libérée et répondrait aux besoins en salles d'appuis qui manquent à l'école. Les récents articles sur la situation insatisfaisante d'un cercle scolaire voisin mettent bien en évidence l'importance croissante de ce service à la population afin de concilier vie privée et vie professionnelle. De même, le récent rapport cantonal Microgis met en évidence le manque de places préscolaires et extrascolaires.

Finalement, il est prévu d'inclure dans cet agrandissement une salle de classe dédiée à l'école maternelle située actuellement à Villariaz. Ce regroupement permettrait de multiples synergies (collaboration, matériel, photocopieuse, bibliothèque, place de jeux, etc.). Il simplifierait l'organisation des familles en ayant tous leurs enfants sur le même site.

L'avenir du bâtiment de l'école de Villariaz n'est évidemment pas encore défini. Le bâtiment situé sur une parcelle de 1240 m² en zone ventre village est classé catégorie B. La vente, la location telle quelle ou la transformation, toutes les options seront analysées et une proposition sera soumise en temps opportun.

À ce stade, le montant estimatif global des travaux est d'environ 5 à 6 millions. Afin d'élaborer un projet ainsi que des demandes d'offres jusqu'à la mise à l'enquête, l'octroi d'un crédit d'étude d'un montant de Fr. 240'000.- est soumis à l'assemblée. Ce crédit comprend Fr. 135'000.- de frais d'architecte, Fr. 65'000.- de frais d'ingénieur, Fr. 10'000.- pour un diagnostic amiante, ainsi que la TVA. Il s'agira de contrats de mandataires comprenant l'élaboration du cahier des charges, l'avant-projet et le cahier technique ainsi que le dossier d'appel d'offres conforme aux marchés publics.

En cas d'acceptation par l'assemblée de ce soir, le groupe de travail établira un programme qui sera la base de l'avant-projet. Ce dernier sera présenté lors d'une séance d'information. L'établissement du cahier technique et la consultation des services de l'Etat permettront de mettre au point le dossier et d'effectuer les demandes d'offres nécessaires. Le dossier complet sera présenté en détail à la commission financière et à l'assemblée communale pour le vote du crédit de construction.

Au niveau de l'échéancier, si nous parvenons à finaliser le dossier pour l'assemblée de décembre 2025, ce beau projet pourrait être concrétisé durant les années 2026-2027.

Des subventions pour l'assainissement énergétique des bâtiments seront évidemment demandées mais à ce stade, il n'est pas possible d'articuler un montant fiable.

Le Conseil communal est conscient qu'une somme importante a déjà été dépensée lors de la législature précédente pour l'étude d'un autre projet. Nous mettrons donc tout en œuvre pour rester dans la cible financière. Concrètement, en établissant un programme clair et concentré sur les besoins essentiels évoqués précédemment ainsi qu'en n'organisant pas de concours d'architecture.

M. Gilles Audergon informe également que l'amortissement de ce crédit selon MCH2 se fera sur 33 ans soit 3,33 % par année. Dans le cas où le crédit d'étude est accepté ce soir mais que le crédit de construction viendrait à être refusé, l'amortissement se fera en intégralité dès l'année suivante.

Le Conseil communal, en toute transparence, ne vous cache pas que les finances ne sont pas de la même couleur que le sol de la salle de gym. Il est à prévoir qu'avec (ou sans) cet investissement qui est raisonnable mais néanmoins conséquent, une augmentation des recettes fiscales doit être envisagée.

En conclusion, M. Gilles Audergon rappelle que la majeure partie du projet se concentre sur le changement de chauffage et l'isolation du bâtiment, une salle de classe pour l'école maternelle ainsi que les locaux nécessaires pour l'accueil extra-scolaire.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Claude Dumas, président de la commission financière, fait lecture du rapport du 3 décembre 2024.

Le mercredi 13 novembre 2024, le Conseil communal a soumis à la Commission financière les futurs investissements présentés à l'assemblée communale. A cette occasion, nous avons pris connaissance du projet et de la demande suivante :

- **un crédit d'étude pour le projet d'infrastructures scolaires pour un montant de Fr. 240'000.-**

Selon les estimations prévisionnelles, le montant global des travaux devrait se situer entre 5 et 6 millions de francs. La Commission financière encourage vivement le Conseil communal à veiller à ce que le coût total des travaux reste dans cette fourchette.

Sur la base des informations reçues et après examen des éléments présentés, la Commission financière émet un préavis favorable à la proposition d'investissement faite par le Conseil communal et invite l'assemblée à autoriser le crédit d'étude afin de permettre le lancement de ce projet important pour notre commune.

Approbation

L'assemblée n'ayant aucune question, M. le Syndic remercie M. Jean-Claude Dumas pour la lecture du rapport et demande à l'assemblée d'approuver le crédit à main levée.

Vote : L'assemblée accepte le crédit d'investissement de Fr. 240'000.- pour un crédit d'étude pour le projet d'infrastructures scolaires par 96 voix et 2 contre-épreuves.

2.2.2 Remplacement de l'éclairage des terrains de sport

La parole est à nouveau donnée à M. Gilles Audergon, conseiller responsable du dicastère.

L'objet porte sur le remplacement de l'éclairage des terrains de sports (football, basket, pétanque).

Actuellement les places de sports sont éclairées par des ampoules à vapeur de sodium. Ces dernières, ne sont plus fabriquées et il devient de plus en plus difficile et coûteux à les remplacer. L'éclairage des terrains de foot montre des signes de défaillance. Un spot sur le terrain 2 s'allume aléatoirement et un autre sur terrain 1 ne s'allume plus ou alors après une heure, ce qui cause des soucis pour les matchs en soirée.

Le terrain principal n'est officiellement plus homologué car il n'a pas atteint les 120 LUX minimaux lors du contrôle AFF de 2022. Nous sommes donc au bénéfice d'une dérogation provisoire. Il est prévu, comme c'est le cas actuellement, que seul le terrain principal soit homologué selon les normes AFF.

Après investigations, il est possible de conserver les socles et les mâts existants et de simplement remplacer les projecteurs actuels par des LED. M. Audergon tient à expliquer que dans un premier temps, on nous a affirmé que les poteaux actuels n'étaient plus aux normes pour supporter les nouveaux spots. Le Conseil communal, avec le soutien de son responsable de l'édilité M. Cyrille Wicht, a donc contacté plusieurs autres entreprises et fournisseurs afin de trouver une solution à ce problème. Il a pu prouver que les socles en béton et mâts garantissaient sans réserve la sécurité actuellement et aussi à futur avec le nouvel éclairage. Merci à l'exécutif et aux entreprises de l'époque d'avoir fait du bon travail il y a 20 ans.

L'élément central est de maintenir l'infrastructure opérationnelle pour tous les utilisateurs. De plus, la nouvelle technologie de projecteurs diminuera la pollution lumineuse qui peut incommoder les voisins ainsi que la biodiversité. Les 20 spots actuels peuvent être remplacés par 18 spots LED. 10 pour le terrain principal, 6 pour le terrain d'entraînement, 2 pour les terrains de pétanque et basket.

L'économie annuelle d'électricité estimée à 4'800 kWh correspond à 56% de diminution de consommation.

Avec l'étroite collaboration du FC Vuisternens-Mézières, qui est remerciée au passage, le Conseil communal a déjà pris contact avec La Loterie Romande ainsi que le responsable de LEDforFoot qui est un projet d'encouragement de baisse de consommation d'énergie pour les infrastructures sportives. Une confirmation positive de cette dernière est déjà parvenue et c'est en bonne voie pour l'obtention d'une subvention complémentaire de la LoRo à hauteur de 30% de l'investissement. Ces subventions sont cumulables et estimées à hauteur de Fr. 26'000.-.

Le club de pétanque a également été informé du projet.

Le Conseil communal propose à l'assemblée cet investissement afin d'attribuer et exécuter les travaux durant l'année 2025 en coordination avec les utilisateurs. Ils étaient initialement envisagés en novembre 2025, après la saison de foot mais aux vues des problèmes d'allumage, ils pourraient se faire plus tôt dans la saison.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Claude Dumas, président de la commission financière, fait lecture du rapport du 3 décembre 2024 indiquant que lors de la séance du 13 novembre 2024 en présence du Conseil communal, la Commission financière a pris connaissance du projet d'investissement suivant :

- **le remplacement de l'éclairage des terrains de sports pour un montant de Fr. 78'000.-**

Sur le plan financier, la Commission a pris en compte l'amortissement de l'investissement sur 20 ans à un taux de 5% ainsi que les économies d'énergie potentielles. Le financement sera assuré par les liquidités de la commune et une demande de subventions d'un montant de Fr. 26'000.- sera soumise pour alléger la charge financière de ce projet.

Sur la base des informations reçues, la Commission financière émet un préavis favorable à la proposition d'investissement faite par le Conseil communal.

Approbation

Aucune question n'étant posée, M. le Syndic remercie M. Jean-Claude Dumas pour la lecture du rapport et demande à l'assemblée d'approuver le crédit à main levée.

Vote : L'assemblée approuve le crédit d'investissements de Fr. 78'000.- pour le remplacement de l'éclairage des terrains de sports à l'unanimité.

Mme Joëlle Beaud donne un point de situation des investissements en cours :

- Route des Chaffaz : le 90% des travaux a été effectué et nous sommes en attente de la facture finale.
- Réfection des routes AF : nous sommes toujours en attente du retour de l'Autorité foncière pour la validation du subventionnement. Les soumissions ont été reçues et les travaux ont été adjugés dans le courant de l'automne. Le début des travaux est prévu dans le courant du premier semestre 2025.
- Chemin d'accès aux Eperleires : le piquetage a été réalisé au début novembre et les travaux sont prévus d'ici la fin du premier trimestre 2025.
- Abri forestier aux Communs-Dessus : le radier a été réalisé au début novembre par l'entreprise Gobet Génie Civil SA. La taille et la préparation du bois se feront durant l'hiver par l'entreprise Savary Marc Sàrl et le montage est prévu dans le courant du printemps 2025.

Mme Joëlle Beaud poursuit avec une synthèse des investissements 2025 qui présentent un total de Fr. 3'616'000.- avec des subventions de Fr. 636'000.- pour les routes AF, ce qui représente un excédent de charges de Fr. 2'980'000.-. A savoir que les subventions relatives aux terrains de sports ne sont pas comprises car elles n'étaient pas encore connues lors de l'établissement des budgets.

2.3 Rapport final de la commission financière

M. Jean-Claude Dumas fait lecture du rapport final du 3 décembre 2024.

Lors de la séance du mercredi 13 novembre 2024 avec le Conseil communal et l'Administratrice des finances, Madame Monique Nissille, nous avons examiné le budget 2025 tel qu'il nous a été présenté. Nous souhaitons souligner la bonne collaboration qui a marqué cette séance et nous remercions particulièrement Mesdames Joëlle Beaud et Monique Nissille pour les réponses fournies à notre Commission.

Conformément aux attributions fixées par la loi sur les communes et son ordonnance d'exécution, la Commission financière a procédé à l'analyse du projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Budget du compte de résultats

Pour la quatrième année consécutive, le budget du compte de résultats présente un excédent de charges de Fr. 849'750.-, incluant le prélèvement de Fr. 644'830.- de la réserve de revalorisation. La

Commission financière reconnaît les efforts déployés par le Conseil communal pour maîtriser les charges et produits sur lesquels il a un pouvoir d'action direct. Nous constatons également une augmentation des charges liées de Fr. 300'000.-, ce qui exerce une pression constante sur les finances de la commune.

Face à cette situation, où les excédents de charges continueront de croître dans les prochaines années, il devient impératif que le Conseil communal prenne des mesures correctives. Ces actions doivent viser à réduire cet écart budgétaire et rétablir l'équilibre financier. Les perspectives imposent des décisions fortes et courageuses, afin de pouvoir faire face aux défis futurs et garantir la pérennité des finances communales.

C'est pourquoi nous proposons à l'assemblée communale de rejeter le budget du compte de résultats 2025.

Budget du compte des investissements

Selon les nouvelles dispositions de la LFCo, la Commission financière n'a plus à statuer sur le budget du compte des investissements. La grande majorité des investissements sont des reports, donc déjà approuvés.

Pour 2025, deux nouveaux investissements ont été soumis, pour une somme totale de Fr. 318'000.- et pour lesquels la Commission financière a émis des préavis favorables.

Avec des produits prévisionnels totalisant Fr. 636'000.- pour des charges prévues à Fr. 3'616'000.-, le budget d'investissements 2025 présente également un déficit de Fr. 2'980'000.-.

La Commission financière profite de cette occasion pour remercier l'Administratrice des finances et le Conseil communal pour le soin et l'attention apportés à l'élaboration des budgets et pour leur engagement dans leur fonctions respectives.

En conclusion, nous vous adressons nos meilleures salutations et vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année, ainsi que nos meilleurs vœux pour 2025.

2.4 Approbation

M. le Syndic remercie M. Jean-Claude Dumas et la commission financière et demande aux citoyennes et citoyens d'approuver les budgets à main levée.

Vote : L'assemblée approuve le budget des investissements 2025 à l'unanimité.

Avant de procéder au vote du budget de résultats, une question est posée :

- Mme Nathalie Wicht relève que c'est la deuxième année consécutive que la Commission financière rend un préavis défavorable aux budgets de résultats et souhaite connaître la position du Conseil communal et s'il peut expliquer les solutions envisageables en cas de refus des budgets de résultats par l'assemblée.

Mme Beaud répond qu'effectivement un préavis défavorable est rendu pour la deuxième année consécutive. Il aurait été à contre-courant de préavis favorablement ce budget tenant compte des éléments soulevés l'année dernière. Le Conseil communal comprend ce préavis. Le Conseil communal a discuté de l'objet mais n'ayant pas de projet concret à présenter ce soir, il a décidé de ne pas proposer une augmentation du coefficient d'impôt ni de la contribution immobilière. Le Conseil communal est conscient qu'en cas de refus de l'assemblée, il doit proposer un nouveau budget dans les 60 jours et que l'une des solutions expliquées précédemment sera proposée pour prévoir une rentrée d'argent supplémentaire et tendre le plus possible vers l'équilibre budgétaire. Un dernier moyen permettrait de réduire d'environ Fr. 200'000.- les charges internes. Toutefois, cela se résumerait à la suppression

d'éléments sociaux tels que les dons aux sociétés et aînés, les camps scolaires ou autre. Le but est de continuer à mettre la pression au niveau des associations de district pour limiter les augmentations.

Mme Nathalie Wicht poursuit et relève qu'une hausse d'impôt ou contribution immobilière a déjà été annoncée, avec ou sans le projet d'infrastructures scolaires. Mme Beaud répond qu'effectivement, selon la planification financière qui sera présentée ensuite, des explications seront données sur la fixation du coefficient d'impôt.

Vote : L'assemblée approuve le budget de résultats 2025 par 87 voix et 11 contre-épreuves.

3. Planification financière 2025-2029

La parole est à nouveau donnée à Mme Joëlle Beaud.

Avec ou sans investissement, l'augmentation d'impôts sera obligatoire. Il restera à définir le coefficient d'impôt.

Pour 2026 jusqu'à 2029, il a été tenu compte des différentes planifications financières reçues des associations de district. Au niveau du total des charges, il se situera à un peu plus de 14 millions d'ici 2029. Pour pallier ces augmentations, le Conseil communal a prévu dans les revenus une augmentation du coefficient d'impôt dès 2026. Tenant compte d'une augmentation tolérable pour le contribuable, le taux de 93.5% au lieu des 88.4% actuels a été pris en compte. Ceci porterait à un résultat négatif de Fr. 716'648.-. Dès 2027, tenant compte du nouveau taux d'impôt, il serait envisagé d'augmenter la contribution immobilière de 1‰ à 2‰, ce qui représenterait des rentrées financières complémentaires et ramènerait un déficit à Fr. 466'381.-. Malgré ces augmentations, on retombe dans les chiffres actuels dès 2028 et 2029. Dans ces montants est comprise la réserve de revalorisation. Quoi qu'il en soit, le bon compromis et le bon taux devront être trouvés.

Pour les investissements, une planification a également été faite en tenant compte des futurs projets dont ceux votés ce soir. Est pris en compte un montant annuel pour l'entretien des routes. Pour 2028, un montant est également prévu pour l'assainissement du réseau de l'éclairage public, selon la loi en vigueur. Pour 2029, il est prévu une réalisation d'investissements pour Fr. 13'116'000.- dont 8 millions environ pour l'entretien des routes, 5 millions pour le projet d'infrastructures scolaires et Fr. 500'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public.

Les souhaits et projets à venir du Conseil communal sont ainsi présentés. Mme Beaud rappelle qu'il s'agit d'une planification et que rien n'est figé.

4. Approbation du règlement relatif à la taxe sur la plus-value

4.1 Présentation du règlement

La LATeC a été modifiée au 1^{er} janvier 2018 et a introduit la taxe sur la plus-value. Les nouvelles dispositions légales, adoptées pour conformer le droit cantonal à la jurisprudence fédérale, permettent désormais aux communes de prélever une taxe sur la plus-value liée à des mesures d'aménagement sur la base de la taxation cantonale.

La plus-value correspond à la différence entre la valeur vénale du bien-fonds avant et après l'entrée en force de la mesure d'aménagement (ex. zone agricole devient zone constructible). La taxe communale se monte au maximum au quart du prélèvement cantonal et elle est déduite de la taxe cantonale. L'affectation de la taxe peut être liée à une indemnisation pour cause d'expropriation, des études de densification et de requalification du milieu bâti, ou des itinéraires de mobilités douces.

Le Canton continuera d'assumer toute la procédure de taxation, d'estimation et de perception de la taxe, avec cette différence qu'une part du montant perçu sera versée aux communes qui se sont dotées d'un règlement communal, approuvé par la DIME.

Le Conseil communal a décidé de créer le règlement selon le modèle proposé de l'état et de prévoir le montant maximal de 25%. En résumé, la question est de savoir si la Commune de Vuisternens-devant-Romont souhaite percevoir cette taxe ou que le canton en bénéficie en totalité.

Rapport final de la commission financière

M. Jean-Claude Dumas, président de la commission financière, fait lecture du rapport du 9 décembre 2024.

La Commission financière a examiné le Règlement relatif à la taxe sur la plus-value.

Par le présent rapport, la Commission financière recommande l'adoption de ce règlement et propose à l'assemblée communale de l'approuver dans sa version actuelle.

4.2 Approbation

M. le Syndic remercie M. Jean-Claude Dumas et la commission financière et demande à l'assemblée si elle a des questions.

- M. Jean-Paul Buchillier demande ce qu'on entend par « version actuelle », ce qui est proposé ou la version antérieure ?
Mme Joëlle Beaud répond qu'actuellement, la commune n'a pas de règlement. Donc la « version actuelle » est la version soumise à l'assemblée, proposée sur le site internet.
M. Jean-Paul Buchillier demande si la plus-value qu'on peut retirer de l'état est oubliée.
Mme Beaud répond que justement, le règlement permettra de réclamer cette taxe. A l'heure actuelle, il n'y a pas de règlement.
- M. Francis Dewarrat revient sur la différence par rapport à la valeur vénale et il demande si cela s'applique également sur les bâtiments. Est-ce qu'on va réévaluer la valeur des bâtiments par rapport à la valeur vénale ?
Mme Beaud répond que non, la réévaluation portera sur la valeur du terrain en cas de changements de zone d'affectation. M. le Syndic répond que la taxe sera prélevée par le Canton. Il ne s'agit pas d'une nouvelle taxe prélevée par la commune. Cette dernière pourra toutefois bénéficier du 25% qui lui reviendra.
M. Francis Dewarrat estime que le règlement n'est pas assez clair pour que la population se prononce.
Mme Beaud relève que le règlement proposé provient de la DIME. La seule modification est la fixation du taux de la taxe qui a été proposé au maximum.
- M. Jean-Claude Morand se demande si au bout du chemin, le Canton ne va pas augmenter la taxe de 25%. Il trouve bizarre que le canton propose aux communes de prélever 25% d'une taxe qu'il réclame.
M. le Syndic relève qu'il s'agit d'une ristourne qu'il est possible de prélever de la part des communes.
- M. Philippe Golliard demande si cette taxe concerne uniquement du terrain agricole qui passerait en zone à bâtir et qu'il ne s'agit pas d'une taxe supplémentaire qui sera infligée au propriétaire foncier actuel d'une parcelle pour compenser ces 25%. La réponse est oui.

Plus de question n'étant posée, l'assemblée procède à l'approbation du règlement.

Vote : L'assemblée adopte le règlement relatif à la taxe sur la plus-value par 97 voix et 1 abstention.

5. Révision des statuts du SLPP-GV « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse »

5.1 Présentation du règlement

L'unique modification des statuts du SLPP-GV concerne l'article 14. L'objectif de cette modification est de renforcer la représentation et la voix des communes au sein du comité de direction du SLPP-GV et de redéfinir le rôle des préfets. Ainsi, le comité de direction sera composé de deux représentants désignés par les communes de la Glâne, dont un syndic et deux représentants désignés par les communes de la Veveyse, dont un syndic. Les Préfets de la Glâne et de la Veveyse, feront également partie du comité, avec voix consultative et force de proposition. L'alinéa 2 reste inchangé.

5.2 Approbation

M. le Syndic demande aux citoyennes et citoyens d'approuver la révision des statuts à main levée.

Vote : L'assemblée adopte la révision des statuts du SLPP-GV « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » à l'unanimité.

6. Divers

M. le Syndic profite des divers pour communiquer quelques informations concernant les dossiers courants :

Eclairage public

Mme Ingrid Mathis annonce que le Conseil communal remercie les citoyens pour les retours complets du sondage. Les résultats sont en cours d'analyse et seront présentés en 2025. L'amortissement du parc de candélabres sera terminé à fin 2025 et un projet de remplacement pourrait être proposé afin de répondre à la nouvelle ordonnance.

TPF

En raison de la mise à l'enquête du viaduc de Romont, le Conseil communal a décidé d'interpeller les TPF pour rediscuter de la problématique du temps d'attente au village de Vuisternens. Il a décidé de ne pas faire opposition car cette dernière aurait été balayée étant donné que le projet n'est pas prévu sur le territoire communal. Il a préféré favoriser une discussion et trouver une solution ou du moins entamer les discussions pour résoudre le problème. Deux rencontres ont déjà eu lieu en 2024 et une prochaine est fixée en janvier 2025. Un projet de réouverture de la gare est prévu à l'horizon de 2040 et 2050 mais le principal souci est l'abaissement des barrières. Les TPF n'ont pas pu certifier le temps d'attente prévu aux barrières mais l'abaissement passera de deux à quatre fois par heure. Le Conseil communal cherchait le levier à actionner et a choisi le communiqué de presse pour ainsi soulever la problématique également aux citoyens glânois aient connaissance de la problématique et démontrer qu'il est à l'écoute de ses citoyens et usagers de la route.

- M. Jean-Marc Moënnat s'adresse à M. le Syndic, en tant que Député. Il fait une brève rétrospective de la situation en indiquant qu'un projet avait été proposé et voté par le Grand Conseil pour permettre la liaison Romont-Vaulruz et ainsi raccorder le chef-lieu à l'autoroute. Ce projet de route cantonale prévoyait un passage sous-voie à Vuisternens, des démarches auprès des propriétaires fonciers avaient eu lieu mais le Député de l'époque, M. Dominique Butty, avait convoqué une assemblée communale pour proposer une autre version appelée Le Mulet. M. Wery, représentant du Service des ponts et chaussées (SPC), était présent et avait expliqué qu'il s'agissait d'une route cantonale dont les crédits avaient déjà été approuvés et qu'il n'y avait pas à organiser un vote au niveau communal. Toutefois, M. Butty avait réussi à faire approuver le projet du Mulet qui n'a pas été pris en considération, car observé comme dispendieux et qu'il s'agirait dès lors d'une route de contournement dont d'autres localités sont en priorité avant Vuisternens. Finalement, l'assemblée communale a approuvé le projet du Mulet. Selon M. Moënnat, la population s'est tiré une balle dans le pied, Vuisternens est la seule commune où on refuse une amélioration au milieu du village.

Pour revenir sur le projet du viaduc, il trouve ce projet est phénoménal en sachant qu'on va investir 86 millions pour une amélioration ferroviaire de trois minutes entre Bulle et Romont et qu'il est prévu de supprimer quatre passages à niveau à Mézières. Mais à Vuisternens, on a refusé ce projet-là et le Conseil annonce maintenant rediscuter avec les TPF. Il estime que ce n'est pas le travail des TPF, il s'agit d'un problème de route cantonale. Il demande à M. le Syndic, en tant que Député, au nom de la Commune de Vuisternens, s'il va réactiver ce projet auprès du Grand Conseil. Projet concret et qui resolutionnait la problématique actuelle.

M. le Syndic répond que réactiver le dossier est possible au niveau cantonal mais la liste d'attente est longue. D'autres villages sont prioritaires pour une route de contournement. M. Jean-Marc Moënnat recadre en indiquant qu'on parle d'un passage sous-voie et non d'une route de contournement. M. le Syndic n'a pas l'historique mais indique que depuis que le projet du Mulet a été enterré, rien n'a été réactivé. Une intervention au Conseil d'Etat est peut-être une bonne idée mais à ce jour, la commune n'est déjà pas soutenue par l'AGR (Association Glâne Région), cela semble difficile d'interpeller le Conseil d'Etat. Cela nécessitera une votation en raison des montants engagés. M. Jean-Marc Moënnat relève simplement qu'en acceptant le projet du Mulet, la population liquidait le projet de passage sous-voie qui était prêt à être réalisé, avec un crédit prévu et accepté. M. le Syndic répète ne pas avoir tout l'historique, s'il a été mis de côté, il y avait certainement une raison. Le réactiver reste possible mais sa réalisation ne sera que dans plusieurs années. Le but du Conseil communal était de profiter d'intervenir auprès des TPF lors de l'annonce de la mise à l'enquête. Le but est de défendre le citoyen. Il sera important de définir dans quelles mesures et selon le respect du cadre légal, des démarches seront possibles afin de ne pas faire de fausses promesses.

M. Dominique Butty prend la parole et relève son agacement concernant l'agression amenée pour la quatrième fois consécutive. Des principes politiques veulent que lors d'une intervention en public, on débute par annoncer nos liens d'intérêt privés avec l'objet. Il souhaiterait que cet élément ne soit pas oublié pour ainsi permettre des débats de manière sereine. Le projet qui avait été voté par le Grand Conseil était le réaménagement de la route Romont-Vaulruz hors localité. L'étude du passage sous-voie était une démarche très intelligente faite par M. Godel. Quand on dit que la population a voté un contre ce projet pour voter le Mulet, il s'agit d'une contre-vérité. Tout le monde a été honnête et correct et la population a voté pour une étude de la possibilité de réaliser le Mulet étant donné qu'il était évident que le passage sous-voie ne se réalise pas car M. Godel avait décidé de prioriser ce genre d'intervention. Selon M. Butty, le Mulet était la seule façon de sauver une solution pour Vuisternens-devant-Romont. C'est très volontiers qu'il explique la situation aux gens qui n'étaient pas présents à ce moment-là mais dire que la population a voté contre le passage sous-voie pour le Mulet est une contre-vérité. M. Butty ne s'est jamais exprimé à ce sujet car le début des agressions devrait débiter par l'annonce des intérêts personnels, ce qui n'a

jamais été le cas. Toutefois, ce soir, la coupe est pleine, il s'agit de la quatrième agression, il réitère son agacement (applaudissements).

M. le Syndic pense que le Conseil communal de l'époque a failli à sa mission. Il n'aime pas critiquer mais il pense qu'il y a eu un problème à l'époque. On ne peut pas épingler le Conseil communal actuel qui reprend le dossier brûlant. Il rappelle que l'assemblée n'a pas pour but de régler des comptes. M. Jean-Marc Moënnat ne veut pas refaire tout l'historique mais il demande simplement de réactiver le projet de l'époque qui ne représente qu'une faible emprise de terrain. Il demande à M. le Député d'intervenir. M. le Syndic répond que c'est le but de la démarche du communiqué de presse. Le Conseil communal est conscient qu'autour de la table, il ne faudra pas que des représentants des TPF mais également des représentants du SPC.

- M. Jean-Claude Morand revient sur les barrières à Vuisternens. Les trains arriveront à une vitesse de 160km/h. Les barrières seront très longuement descendues pour garantir le passage à cette vitesse-là. Il demande si le Conseil communal a observé le dossier de mise à l'enquête, notamment l'accès prévu au chantier.

M. le Syndic répond ne pas l'avoir consulté étant donné que le projet est hors périmètre et répète qu'une opposition serait balayée.

M. Jean-Claude Morand estime qu'en cas d'utilisation des routes communales, la Commune serait alors concernée.

M. le Syndic relève qu'avec l'interdiction aux poids-lourds mise en place sur la Route de Villaraboud, les camions utiliseront d'autres routes. Ces éléments seront rapidement balayés dans une procédure d'opposition. M. Jean-Claude Morand demande s'il n'aurait pas fallu négocier avec les TPF pour revoir l'axe de la Route de Villaraboud et leur permettre un accès au chantier prévu sur une durée de deux ans. Il estime qu'une consultation de l'accès au chantier est nécessaire.

M. le Syndic rappelle qu'une rencontre avec les TPF est fixée au mois de janvier et l'objet sera discuté. Concernant le temps d'attente aux barrières, des précisions ont été demandées aux TPF mais ils n'ont pas voulu se prononcer pour l'heure. Il relève que rien que la rédaction du communiqué de presse a engendré de nombreux appels entre les TPF et la commune.

- M. Jean-Claude Morand poursuit ensuite sur le sujet de la Route de Villaraboud. Il transmet les remerciements du collectif quant à la pose de panneaux d'interdiction des poids lourds dans le secteur mais il revient sur plusieurs points faisant également partie de leur requête qui n'ont pas été traités. M. le Syndic explique que la démarche du Conseil communal était d'interdire la circulation aux poids-lourds.

M. Martin Rosat annonce les demandes d'abaissement de la vitesse jusqu'à 30km/h, ne sont pas dans l'optique du Conseil communal car ceci entre dans un projet Valtraloc et, comme déjà annoncé, représenterait des mois de procédure. Il souhaitait dans un premier temps constater la diminution du trafic avec l'interdiction aux poids-lourds. Il précise que des études relatives à la réfection du tapis de la route ont été menées et envisager une modification du tracé routier n'est pas possible en raison du positionnement des bâtiments.

M. Jean-Claude Morand répond qu'il ne s'agit pas de refaire le tapis mais régler le creusement des trous. Il relève le passage de plaques étrangères à répétition à une allure disproportionnée. Un incident grave finira par arriver. Il revient sur la lenteur d'une procédure pour un abaissement de vitesse mais relève que la modification de vitesse dans le secteur d'Estévenens a été relativement rapide. M. Martin Rosat répond que la Commune de Siviriez a publié dans la Feuille officielle de vendredi dernier une procédure d'abaissement de la vitesse à 60km/h sur le tronçon de Villaraboud. Il veut bien engager des démarches pour un abaissement de la vitesse à 30 km/h mais le projet devra être soumis en assemblée en raison d'un investissement important, notamment incluant une étude Valtraloc incluant des aménagements. M. Jean-

Claude Morand relève que la procédure a été allégée depuis l'année dernière. Le collectif demande que l'étude soit menée sérieusement.

M. le Syndic relève que la problématique ne réside pas uniquement à la route de Villaraboud mais également à plusieurs endroits dans la commune. Une étude Valtraloc implique une réflexion sur l'entier du territoire communal. Pourquoi la Route de Villaraboud plutôt qu'une autre comme la Route de Montborget à La Joux. M. Jean-Claude Morand répond qu'il y a une certaine différence de trafic entre ces deux routes. Il pense que la Route de Villaraboud est tout de même la plus utilisée et la plus dangereuse de la commune. Il répète ne pas avoir eu connaissance d'une étude Valtraloc pour l'abaissement à 40km/h à Estévenens et demande que dans un premier temps, la vitesse soit déjà abaissée à 40km/h pour la Route de Villaraboud.

M. le Syndic rappelle également qu'un projet de déviation du quartier a été rejeté en 2017 car un propriétaire terrien concerné l'a refusé en défendant ses droits. M. Jean-Claude Morand relève que les choses et les exploitants ont changé en sept ans et qu'il serait bien de réétudier l'objet. M. le Syndic termine en indiquant qu'il s'agira d'une décision communale.

- M. Jérôme Bifrare prend la parole en raison d'un élément dit précédemment dans l'assemblée. Il ne veut pas refaire le passé mais quand M. le Syndic dit que la législature précédente a failli à la gestion du contournement de Vuisternens/traversée de Vuisternens, il n'est pas d'accord. Il ne veut pas rouvrir le débat mais il se tient à disposition du Conseil communal pour donner un petit cours de rattrapage pour expliquer ce qui s'est passé, étant ce soir le dernier survivant de cette législature qui a vécu de bout en bout toute cette problématique. Il espère qu'il sera pris note de son refus de cette remarque.
- M. Jérôme Bifrare poursuit en revenant sur trois questions/remarques. Il constate avec satisfaction que le Conseil communal a pris la mesure de la situation financière dramatique de la commune, avec beaucoup de retard. Il a pris connaissance de la planification financière ce soir, n'ayant pas participé à la soirée de présentation des budgets à la commission financière. Il relève un total des investissements de 13.5 millions d'ici 2030 en tenant compte des investissements du jour ainsi qu'un rythme d'environ un million annuel pour l'entretien des routes. Selon un rapide calcul et tenant compte d'un remboursement sur une trentaine d'années, avec un taux d'intérêt à 2% pour l'endettement, on arrive à une charge financière annuelle de Fr. 800'000.-. Tenant compte du rééquilibrage du budget de fonctionnement déficitaire de 1.4 million (réserve de revalorisation qui s'épuisera d'ici 2029), cela représente un rééquilibrage de 2.2 millions. L'augmentation du taux d'impôt nécessaire pour absorber les investissements sera à plus de 1.25% autorisé en référence à la cote cantonale. Comment va faire le Conseil communal ? Il n'attend pas de réponse ce soir, il laisse le temps de la réflexion.
- M. Jérôme Bifrare continue avec une seconde remarque. Lors de l'assemblée de ce printemps, il avait posé trois questions : assainissement des bâtiments, entretien des routes, amélioration de la situation financière. Il demandait quelles sont les stratégies et perspectives du Conseil communal. Un début de réponse a été donné mais il en attendait davantage.
- M. Jérôme Bifrare termine en revenant sur un article paru dans la presse. Il semblerait que sur mandat fédéral, le Canton de Fribourg ait commencé à mettre en place des mâts de mesure pour les éoliennes. Le sujet n'a pas été discuté ce soir, qu'en est-il pour le secteur de Vuisternens.

M. le Syndic répond qu'effectivement, le Canton a mis en place les premiers mâts de mesure. La commune s'y est opposée. Les démarches sont en cours auprès des propriétés de la Confédération et des propriétaires fonciers privés. La commune a décidé d'organiser la semaine prochaine une séance d'information pour les propriétaires fonciers concernés sur notre territoire communal. Le but sera de transmettre le point de vue du Conseil communal et communiquer les impacts de la pose d'un mât de mesure. Il est important que les personnes

concernées soient informées en tout point. En effet, les propositions financières sont alléchantes et le Service de l'énergie semble très insistant envers les propriétaires fonciers. Le but est de ne pas laisser le propriétaire foncier dans l'inconnu.

- M. Jean-Marc Moënnat parle de la route de débord entre Vuisternens et Mézières. Il annonce qu'il n'y a aucune visibilité pour les personnes qui souhaitent s'engager sur la route cantonale, en provenance de Mézières. D'immenses arbres non entretenus vers la maison en dessus de la station essence en sont la raison. Cela rend dangereux l'engagement des tracteurs sur la route cantonale. Il demande si une intervention auprès de la propriétaire peut être faite. La commune agira dans ce sens.
- M. Mathieu Seydoux revient sur la Route de Villaraboud et souhaite savoir si des contrôles par rapport aux passages des camions peuvent être réalisés. En effet, il n'a pas remarqué un grand changement depuis la mise en place de l'interdiction aux poids-lourds.
M. Rosat relève que l'armée a continué à utiliser la route malgré l'interdiction. La police l'a interpellée. Il s'agit également du rôle de chaque citoyen qui peut contacter la police pour dénoncer des cas ou demander des contrôles.
- M. Jean-Claude Morand relève que la pose du panneau d'interdiction aux poids-lourds est trop haute vers son habitation. Les camions constatent le panneau une fois qu'ils sont engagés et se voient obligés de soit poursuivre et enfreindre la mesure, soit reculer sur la route cantonale. M. Martin Rosat répond que les panneaux ont été installés selon les instructions reçues du SPC. Des démarches sont en cours pour revoir l'emplacement qui n'est effectivement pas approprié, également sur le territoire de Villaraboud.
- M. Jean-Paul Buchillier revient sur une question récurrente qui concerne la vieille porcherie, à Villariaz. Il avait posé une question il y a deux ans, il n'a pas eu de réponse, il n'y a pas de suivi, elle vient en ruine, quel est l'avenir de ce bâtiment. Il s'agit d'une parcelle communale.
M. Gilles Audergon répond qu'à ce jour, l'édilité a déménagé et le Conseil communal s'est penché sur cette propriété. Comme relevé, les finances actuelles ne permettent pas un démarrage de tous les chantiers et des priorités ont été posées. Le projet de l'école aura un impact plus important sur notre population, raison pour laquelle, il a été priorisé. Le projet de la porcherie ne figure pas dans la planification financière mais sera étudié.

La parole n'étant plus demandé, M. le Syndic remercie les personnes présentes pour leur participation et l'intérêt porté aux affaires communales. Il profite également de remercier ses collègues du Conseil communal, les scrutatrices, les personnes de l'administration ainsi que tout le personnel communal, au sens très large du terme.

Le Conseil communal et le personnel communal souhaitent de très belles Fêtes de Noël et leurs meilleurs vœux pour la nouvelle Année.

L'assemblée est levée à 21h55.

Le syndic J. Dumas

La secrétaire V. Menoud